

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 11 décembre 2020

**3<sup>ème</sup> Commission**

N° CP-2020-12-3-5

**Service instructeur**

DIR - Pôle gestion domaines et finances

**Service consulté**

Direction des Finances

**ROUTES DEPARTEMENTALES  
AFFECTATIONS ET DESAFFECTATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME  
(PROGRAMMES A111, A112, A132 ET A472)**

Résumé : Dans le cadre du présent rapport et selon le règlement financier dans son article 9.6, il vous est proposé de procéder à l'ajustement d'affectations et de désaffectations par opération sur les programmes :

- A111 « Constructions neuves et travaux sur les routes départementales » (1 230 000,00 €) ;
- A112 « Etudes sur les routes départementales » (360 000,00 €) ;
- A132 « Calibrage sur les routes départementales » (-156 209,37 €) ;
- A472 « Aménagements cyclables sur le domaine communal » (490 000,00 €).

1) A111 – Constructions neuves et travaux sur les routes départementales :

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale pour chaque millésime du programme A111, les affectations et désaffectations par opération doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des besoins nécessaires à la construction et aux travaux sur les routes départementales.

Le montant total de l'ajustement s'élève à **1 230 000,00 €** sur le programme A111, détaillé dans le tableau joint au présent rapport (annexe 1).

2) A112 – Etudes sur les routes départementales :

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale pour chaque millésime du programme A112, les affectations et désaffectations par opération doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des besoins nécessaires aux études sur les routes départementales.

Le montant total de l'ajustement s'élève à **360 000,00 €** sur le programme A112, détaillé dans le tableau joint au présent rapport (annexe 2).

3) A132 – Calibrage sur les routes départementales :

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale pour chaque millésime du programme A132, les affectations et désaffectations par opération doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des besoins nécessaires aux travaux de calibrage sur les routes départementales.

Le montant total de l'ajustement s'élève à **-156 209,37 €** sur le programme A132, détaillé dans le tableau joint au présent rapport (annexe 3).

4) A472 – Aménagements cyclables sur le domaine communal :

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale pour chaque millésime du programme A472, les affectations et désaffectations par opération doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des besoins nécessaires à l'aménagement cyclable sur le domaine communal.

Le montant total de l'ajustement s'élève à **490 000,00 €** sur le programme A472, détaillé dans le tableau joint au présent rapport (annexe 4).

Je vous propose de bien vouloir :

- Affecter et désaffecter les montants par millésime d'autorisations de programme indiqués dans les tableaux joints en annexe au présent rapport.

  
LE PRESIDENT  
  
Remy WITH